



Nîmes, le 01 septembre 2017

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VEHICULE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR

-SESSION VENDREDI 01 SEPTEMBRE 2017-

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
1146	MILLET	ROMAIN	ADMIS
4105	EL GUEROUAZI	MOHAMMED	NON ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.